

Consultation publique sur le découpage des territoires forestiers :

Le gouvernement propose quatre unités d'aménagement forestier dans le Bas-Saint-Laurent; la population en demande six!

Rimouski, le 19 juin 2002 – Le ministère des Ressources naturelles propose de fondre les quinze aires communes du Bas-Saint-Laurent en quatre unités d'aménagement forestier, mais à la suite d'une consultation publique, les intervenants de la région demandent plutôt la création de six unités d'aménagement. Le rapport de cette consultation, tenue en avril, mai et juin, a été remis hier au ministre des Ressources naturelles du Québec, monsieur François Gendron, par la présidente de l'organisme, madame Ginette Saint-Amand.

Concrètement, le rapport propose l'établissement de deux unités d'aménagement au lieu d'une sur le territoire couvert par les quatre MRC de l'ouest de la région et de quatre au lieu de trois sur le territoire des quatre MRC de l'est. Les limites proposées n'épousent pas exactement les anciennes limites des aires communes. Dans leur proposition, les intervenants du Bas-Saint-Laurent ont fait valoir l'importance de tenir compte notamment des limites des territoires fauniques structurés et des bassins versants. Par ailleurs, ils demandent le rattachement à l'unité d'aménagement de la Matapédia d'un territoire actuellement géré par le bureau gaspésien du MRN.

La consultation a été menée en trois étapes. Dans un premier temps, le ministère a pu présenter sa proposition lors d'une assemblée d'information tenue le 25 avril et à laquelle ont participé quelque 80 personnes et organismes du milieu. Le grand public a aussi été invité par le biais d'une annonce dans les journaux de la région. Puis, quatre tables réunissant entre 20 et 25 personnes représentant divers groupes d'intérêts (intervenants du monde municipal, de la faune, des groupes environnementaux et des industriels) ont pu exprimer leur opinion sur le projet du ministère. Enfin, dans une rencontre d'interaction, des représentants de chacune de ces tables ont ensuite dégagé les positions à transmettre au ministre.

La présidente du CRCDD s'est dite très satisfaite de la participation du milieu régional. Elle a traduit au ministre Gendron l'importance que les gens du Bas-Saint-Laurent accordent aux limites des futures unités d'aménagement forestier. Selon madame Saint-Amand, le ministre s'est montré très intéressé, à la fois par le contenu du rapport déposé que par la démarche de consultation suivie dans la région.

Il convient de mentionner que le CRCDD du Bas-Saint-Laurent a reçu du ministre Gendron le mandat de mener cette délicate consultation, prévue dans la Loi sur les forêts adoptée en 2001. Pour encadrer cet exercice de consultation et s'assurer qu'il soit mené de façon structurée, transparente et professionnelle, le CRCDD a mis sur pied une *Commission des consultations forestières* formée de cinq personnes. Les membres de cette commission ont assisté en observateurs à toutes les rencontres. Ils ont rendu compte de la démarche à l'assemblée générale du CRCDD le 14 juin et ont fait part de leur appréciation au ministre Gendron.

Enfin, notons que ce rapport de 78 pages contient également plusieurs autres avis ou commentaires touchant diverses préoccupations exprimées par les participants et participantes. Le texte intégral du rapport sera disponible dans quelques jours sur Internet en format PDF à : www.bas-saint-laurent.org/crcd/Consult_unit_ame.pdf.

-30-

SOURCE : Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent

RENSEIGNEMENTS : Richard Savard, ing. f.

TÉLÉPHONE : (418) 724-6440, poste 28